



Il était une Foy

Juillet 2022

N°57

Le Journal de Sainte-Foy-de-Peyrolières



Bonjour à toutes et à tous,

Si l'été est synonyme de détente, d'évasion... il sera aussi pour notre commune synonyme de mobilisation et d'actions.

Nous recevons, comme il y a 10 ans déjà, les communes de France qui se dénomment Sainte-Foy comme nous. Depuis plus de 20 ans les Foyens des 4 coins du pays se retrouvent pour découvrir d'autres régions et les spécialités d'autres terroirs. C'est chez nous, cette année que ce rassemblement convivial mis en sommeil depuis 2 ans à cause de la crise sanitaire se relance. L'association « Les Fidésades en Savès » ne ménage pas ses efforts pour que ce week-end des 19, 20 et 21 août soit une réussite. Je compte sur vous, sur votre participation pour donner à cette manifestation toute l'ampleur qu'elle mérite.

Nouveau site des Sainte-Foy de France : <https://www.sainte-foy-de-france.fr>

Nous resterons aussi mobilisés sur le chantier du complexe scolaire et de ses voies d'accès. Tout doit être prêt pour réussir la prochaine rentrée scolaire. Elus, agents, enseignants et toutes les entreprises concernées sont concentrés sur cet objectif.

Le mois de juillet verra aussi la suite de l'enquête publique du PLU se dérouler.

Très bel été à toutes et à tous.

Votre Maire,
François Vives

La fête locale

Nouvelle formule pour une sécurité renforcée



La municipalité privilégie la sécurité maximale dans l'organisation des manifestations communales pour nos enfants mais aussi pour tout un chacun !

Pour la fête locale de 2015, les élus avaient proposé de fermer le centre-bourg en déviant la D632, un test qui avait soulevé un certain nombre de réticences (accès riverains plus compliqué, déviation via des routes secondaires plus étroites...) mais aussi une organisation très rigoureuse pour maintenir au mieux la vie au cœur du village. Cette formule a été renouvelée les années suivantes démontrant que la sécurisation de la fête permettait des moments plus conviviaux mais l'organisation restait très lourde pour les agents communaux et les élus. L'équipe municipale a continué de travailler sur une solution alternative même si pour cause de COVID-19, la fête locale a dû être annulée en 2020 et 2021.

2022 sera l'année de la reprise et de la nouveauté. Les 2 gros chantiers de la commune ont permis de créer un nouveau parking au stade et ainsi d'ouvrir de nouvelles perspectives pour cette zone. Les Fidésades en Savès ont déplacé le vide grenier au stade, nous allons y délocaliser la fête locale tout en conservant des activités dans le centre-bourg !

Un grand merci aux associations, commerçants, forains, agents communaux et élus pour relancer la fête locale.

Un aperçu du programme :

Au stade

- Du vendredi au dimanche : forains
- Vendredi : soirée bodéga moules/saucisses/frites (USSF Rugby). Feu d'artifice de la municipalité à 22h30.
- Samedi : dès 15h, pétanque pour tous (USSF Pétanque), démonstration de modélisme. Soirée bal Country dès 19h (Country Friends Route 632), bar et tapas par le Sirocco.
- Dimanche : vide grenier (AFPEL), match amical à 14h (USSF Rugby).

Au centre-bourg

- Vendredi et samedi, soirée dîner concert au restaurant la Bonne Recette.
- Vendredi, soirée tapas concert au bar le Sirocco.
- Samedi : Bandas au bar le Sirocco de 18h à 20h.
- Dimanche : marché de plein vent. Concours de pêche à la mare pour les enfants de 10h à midi (AAPPMA). Messe à 11h suivi de la commémoration au monument aux morts. Vin d'honneur de la municipalité à la Halle à 12h30.

Dans votre journal de juillet...

Action municipale > Page 3
IMPORTANT : PLU

Action municipale > Page 4
Réalizations des agents communaux

Vivre à Sainte-Foy > Page 6

Dans l'esprit du guide « Bien vivre ensemble »

Vivre à Sainte-Foy > Page 8

La fibre se déploie

Démocratie

Un député, à quoi ça sert ?

L'Assemblée nationale est née en 1789 lorsque les députés du tiers-Etat ont juré de ne pas se séparer tant que ne serait pas établie une Constitution, c'est le cœur de notre démocratie.

Un député représente sa circonscription*, mais il est élu pour représenter la Nation tout entière et le peuple français. Le député agit au nom de l'intérêt général, il vote la loi et contrôle l'action du Gouvernement.

Les députés de l'Assemblée nationale exercent 3 rôles importants :

1. Législateur

L'activité première du député est d'étudier, d'analyser et de voter les projets de loi initiés par le gouvernement ou de propositions de loi initiées par les députés eux-mêmes. Ce rôle se joue en plusieurs étapes, à l'Assemblée et en commission parlementaire. Un projet de loi deviendra une loi officielle après avoir franchi différentes étapes.

2. Contrôleur

Lorsqu'ils examinent les actions du gouvernement, les députés

remplissent leur rôle de contrôleur. Ce rôle consiste à s'assurer que les intérêts de la population sont bien protégés. L'Assemblée nationale constitue un contre-pouvoir à l'exécutif. Tous les mardis, les députés peuvent interroger directement les ministres avec des questions orales lors des questions au gouvernement. Les membres du gouvernement doivent apporter des réponses aux questions qui leur sont formulées. Chaque citoyen peut accéder à l'intégralité des questions et des réponses sur le portail vidéo de :

[l'Assemblée Nationale](#)

3. Représentant

Le député agit comme intermédiaire entre les citoyens et l'administration publique. Le député est le porte-parole, à l'Assemblée, des citoyens de sa circonscription. Il est un relai entre les élus locaux, les acteurs socio-professionnels, les entreprises,

Résultats du second tour des élections législatives du 19 juin 2022

Sainte-Foy-de-Peyrolières				
	Bureau 1	Bureau 2	Total	
JOUVE Fabien	198	149	347	53,88%
IBORRA Monique	161	136	297	46,12%

*Sainte-Foy-de-Peyrolières appartient à la 6^{ème} circonscription du département de la Haute-Garonne. Cette circonscription regroupe 38 communes qui représentent 140000 habitants.

6 ^{ème} circonscription de la Haute-Garonne		
	Score	Voix
JOUVE Fabien	50,00 %	27 566
IBORRA Monique	50,00 %	27 570

les particuliers et les associations de sa circonscription et les services de l'Etat. Le député participe aux manifestations officielles dans sa circonscription ce qui lui permet de rencontrer et d'engager le dialogue avec ses administrés. Si vous désirez visiter l'Assemblée nationale et assister à une séance vous pouvez vous adresser à votre député, les séances sont publiques.



Députée sortante de la 6^{ème} circonscription de la Haute-Garonne, Monique Iborra (La République en marche) est réélue le 19 juin 2022 contre Fabien Jouve (Parti socialiste-Nupes).

CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale auprès de vous

L'équipe du CCAS accueille un nouveau membre.

Bien connue de nombreux Foyens, Claudine Gri a été choisie par le maire, François Vives, en tant que personnalité non élue. En effet une place se trouvait vacante par suite de la démission de Patricia Feldmann, que nous tenons à remercier pour l'implication dont elle a fait preuve pendant deux ans. Claudine Gri se dit très fière et très heureuse de reprendre le flambeau. Soyons assurés que sa grande connaissance du village et sa très forte motivation viendront enrichir la vie du CCAS.



L'été arrive et avec lui de possibles épisodes de fortes chaleurs.

Si vous avez 65 ans et plus, si vous êtes isolé-e ou fragile, n'hésitez pas à vous faire recenser sur le registre du CCAS. Nous pourrions ainsi vous contacter et vous aider en cas de besoin.

Contactez la mairie au 05 61 91 73 09 ou ccas@sainte-foy-de-peyrolieres.fr.

Le lien social renforcé grâce aux rencontres intergénérationnelles.

En début d'année scolaire et pendant le 1^{er} trimestre, les restrictions dues à la crise sanitaire ont seulement permis des échanges à distance entre les enfants de l'école maternelle et les résidents



de l'Albergue : décorations de Noël, cartes de vœux, présentation du film de la chorale de la maternelle.

Avec la reprise des activités en présentiel, les élèves de grande section ont pu venir partager les moments de convivialité tant attendus avec les aînés. Ainsi, pour fêter le printemps, les enfants sont venus à l'EHPAD réaliser de très jolies fleurs par collage de graines végétales colorées. En mai, des jeux ont été organisés dans le parc. Tous y ont participé

avec beaucoup d'enthousiasme. Pétanque, morpion, puissance 4, croquet et ouistiti ont eu un grand succès. Pour la fête de la musique du 21 juin, un repas a eu lieu, toujours à l'Albergue, animé en chanson par les enfants. Un grand merci à Madame Proença directrice de l'école maternelle et aux ATSEM, ainsi qu'à Mesdames Caron et Souillac, respectivement directrice et animatrice à l'EHPAD et à leurs équipes, pour ces belles initiatives toujours très appréciées.

Révision du PLU

Phase d'enquête publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNE DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES

Par arrêté n° 26/2022 en date du 31 mai 2022,

Le Maire de Sainte-Foy-de-Peyrolières a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur les projets de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de zonage d'assainissement des eaux usées.

A cet effet, Madame Annie-Claude VERCHERE a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du tribunal administratif de Toulouse

L'enquête se déroulera à la mairie de Sainte-Foy-de-Peyrolières du 20 juin 2022 à 9h au 25 juillet 2022 à 17h, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Le lundi-mardi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h.
- Le mercredi de 9h00 à 12h00.
- Le jeudi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h.
- Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h.
- Le samedi de 9h00 à 12h00, un samedi sur deux (semaines impaires)

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Sainte-Foy-de-Peyrolières :

le lundi 20 juin 2022 de 9h à 12h, le samedi 25 juin 2022 de 9h à 12h, le jeudi 30 juin 2022 de 13h30 à 17h et le lundi 25 juillet 2022 de 13h30 à 17h.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique, incluant le projet de PLU avec le rapport sur les incidences environnementales et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi que le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et le dossier comprenant les informations environnementales :

- Sur le site Internet : <https://www.registre-numerique.fr/plu-schema-assainissement-ste-foy-de-peyrolieres>
- En format papier et sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, sur le lieu de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête disponible en mairie ;
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse :
Mairie de Sainte-Foy-de-Peyrolières, 2 avenue du 8 mai 1945, 31470 Sainte-Foy-de-Peyrolières ;
- Par courrier électronique à l'adresse :
plu-schema-assainissement-ste-foy-de-peyrolieres@mail.registre-numerique.fr
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse :
<https://www.registre-numerique.fr/plu-schema-assainissement-ste-foy-de-peyrolieres>

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- A la mairie de Sainte-Foy-de-Peyrolières et au siège de Réseau 31 ;
- Sur les sites Internet : <https://sainte-foy-de-peyrolieres.fr> et www.reseau31.fr

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal délibérera pour approuver la révision du PLU et le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement – Réseau 31 délibérera pour approuver le zonage d'assainissement des eaux usées.

Actes

Réforme de la publicité des actes municipaux



Le 1^{er} juillet 2022 entrera en vigueur l'ordonnance

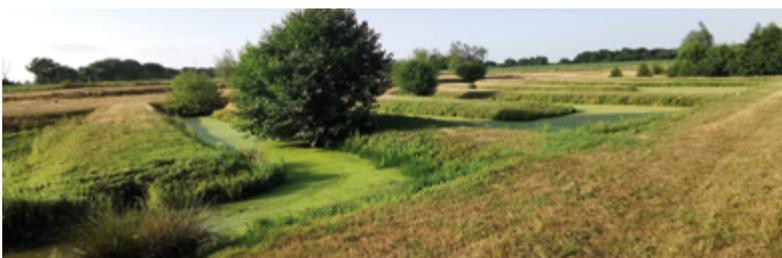
portant sur la réforme des règles de publicité et de conservation des actes pris par les communes.

A compter de cette date, la publication des actes concernés par la réforme, qui jusqu'ici faisaient l'objet d'un affichage, se fera par voie électronique.

La dématérialisation devient en effet le mode de publicité de droit commun y compris pour notre commune qui a moins de 3500 habitants mais qui n'a pas délibéré pour maintenir l'affichage papier. À Sainte-Foy-de-Peyrolières, la publicité des actes sur le site internet municipal était déjà la règle. Celle-ci est donc maintenue.

Par ailleurs, le compte-rendu des séances des conseils municipaux est supprimé ; il est remplacé par une liste des délibérations examinées en séance.

La publicité des actes d'urbanisme n'est pas concernée immédiatement par cette réforme ; elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023.



Urbanisme

Révision du schéma d'assainissement de la commune

La compétence « assainissement collectif » de la commune est gérée par Réseau31, qui porte par conséquent la procédure de la révision du schéma d'assainissement collectif. Le bureau d'études SCE a été choisi pour mener à bien les phases de diagnostic, rapport

technique, et plan de zonage. Ce travail a été fait sur l'ensemble de la commune (centre-bourg et hameaux). L'ensemble de ces documents est soumis également à enquête publique conjointe à celle de la révision du PLU. (voir l'avis d'enquête).

Environnement

Nouvelle réglementation des quads



Retour sur l'article paru dans le bulletin municipal numéro 56.

Même si nous, Foyens, sommes très respectueux de notre environnement privilégié, et attentifs au respect de la biodiversité, il est bien évidemment très utopique de limiter l'utilisation exclusive des engins qui arpentent nos bois et nos chemins, (avec plus ou moins de délicatesse, il faut bien le dire)



aux « quads à pédale », par ailleurs peu adaptés à l'usage espéré de ces engins. Il s'agissait bien évidemment d'un clin d'œil humoristique, et toutes nos excuses aux personnes qui l'auraient pris au pied de la lettre sans faire le lien avec la date de sortie du bulletin n° 56 (1^{er} avril).



Agents techniques

Le nouveau bâtiment est en service

La prise en main du bâtiment technique au 45 chemin de Mestroun, près du stade, est achevée.

Du matériel et du mobilier ont été achetés : 3270€ pour meubler le bureau, la partie vie et les vestiaires et 10 596€ pour équiper les ateliers en établis et rayonnages.

Après avoir mis en place ces nouveaux rangements, les agents transfèrent quotidiennement leurs outils de travail depuis fin mai pour un déménagement qui devrait se terminer vers la mi-juillet.

Le responsable technique, Philippe Boutry s'installera le dernier car son arrivée est conditionnée par l'informatique et l'internet avec la fibre optique.

Le mail technique@sainte-foy-de-peyrolieries.fr ou le téléphone portable restent le meilleur moyen de joindre les agents.

Après un temps d'adaptation à ces nouveaux locaux et à une nouvelle organisation du matériel, les voilà fin-prêt pour toutes les tâches de cet été dont la majeure sera le déménagement

de l'école élémentaire au mois d'août mais aussi les activités régulières (préparation de la fête locale, support aux associations, travaux à l'école maternelle, ...). Les véhicules des agents sont parkés à l'extérieur. L'esplanade devant le bâtiment ne reçoit que les véhicules de travail pour sécuriser les manœuvres. Le bâtiment est sous alarme et nous remercions les voisins pour leur compréhension durant la phase de mise au point du système.

La vague de chaleur autour du 15 juin a montré le confort de ce bâtiment bien isolé en toiture ; plus rien à voir avec le hangar de tôle au village. L'avenir de celui-ci est suspendu à de bonnes idées, réalisables financièrement par la commune ou par un porteur de projet ... rien de défini à ce jour !

La genèse du bâtiment est à retrouver dans les bulletins municipaux du N° 51 au N° 57.

En images

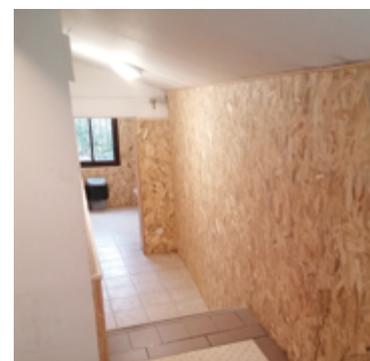
Réalisations des agents techniques pendant l'hiver et le printemps



Rénovation de la salle à côté de la mairie « l'Annexe 1852 »



Le bar de la Halle fait peau neuve



Nouveau look pour les toilettes de la Halle



Socle de la croix au cimetière du Parayré



Notre-Dame du Lait

Fauchage

Qui intervient sur les bas-côtés des voies ?

Le service voirie du département intervient sur les routes départementales. La Communauté de communes Cœur de Garonne (3CG) assure le fauchage des voies communales et des chemins carrossables en faisant appel à des prestataires. Le service technique de la commune nettoie des bandes herbeuses propriétés de la commune. Les agriculteurs inter-

viennent en bordure de leurs parcelles notamment le long des cours d'eau et le passage du tracteur donne l'impression d'une voie, mais il s'agit là de terrains privés.

Lors de promenades, vous pouvez avoir une impression d'inachevé ! La planification des tontes est propre à chaque entité et à la taille du secteur qu'elle a en charge. Ajoutez les caprices

du temps, propice à la pousse en mai, desséchant en juin ; le paysage ne ressemblera jamais à une pelouse bien entretenue. Il y a quelques années, le département a lancé un programme d'économies sur le carburant en réduisant à 2 passages par an, fauche d'été en bordure de voie et fauche d'automne avec un nettoyage complet banquette, fossé, talus.



Sur les voies étroites, les herbes hautes gênent la visibilité et la 3CG annonce 3 fauchages cette année.



Equipement

Le nouveau complexe scolaire va ouvrir ses portes à la rentrée

La construction du nouveau bâtiment appelé à remplacer l'école élémentaire actuelle accompagne la transformation de Sainte-Foy et se revendique comme « le projet d'une équipe municipale au service des écoliers ».

Les élèves feront leur rentrée dans un bâtiment flambant neuf, aboutissement d'une belle aventure réfléchi et mûrie depuis 2016. Le permis de construire avait été déposé en 2019 et le chantier a duré un peu plus de 12 mois pour un coût de près de 4 millions d'euros.

Les sept classes d'élémentaire y seront hébergées (la capacité d'accueil est de 10 classes). Un espace de restauration avec self, un pôle pluriactivités et un accueil périscolaire (ALAE/ALSH)

ainsi que des espaces extérieurs complètent l'ensemble.

Rappel des grandes étapes

- 2016, constat des nombreux travaux à mener sur l'école Jules Ferry : faut-il rénover ou envisager de changer de site ?
- 2017, les études menées par le CAUE (Conseils en Architecture Urbanisme et Environnement) pour la municipalité amènent le conseil municipal à la prise de décisions : un nouveau complexe scolaire doit être construit.

- 2018, rencontres avec les futurs utilisateurs du site (enseignants, ALAE, agents, représentants des parents d'élèves...), étude du financement.
- 2019, concours d'architectes remporté par Frédéric Devaux, architecte du cabinet MDR de Montpellier.
- 2020, malgré la COVID-19, le travail se poursuit : définition des lots en fonction des différents corps de métier pour lancer les appels d'offres. Sollicitation du département, de la CAF, des banques, de la Région, du Pays sud toulousain, de l'intercommunalité, afin de consolider le financement.
- 2021, sélection des différents acteurs du chantier, réunion de coordination : les travaux débutent en juillet !
- 2022, réunions de chantiers hebdomadaires suivies par 2 élus. Pendant 12 mois, les différents corps de métier se succèdent selon le calendrier prévu.

Les vacances scolaires seront mises à profit pour peaufiner, déménager le matériel existant et équiper les nouveaux locaux. Le jeudi 1^{er} septembre, les élèves de l'élémentaire pourront découvrir leur nouvelle école.

*Complexe scolaire : nouvelle école élémentaire et centre aéré.



Recensement citoyen

Bientôt 16 ans, pensez au recensement

Le recensement est une démarche citoyenne, qui s'inscrit dans le Parcours Citoyenneté et qui permet :

- d'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC),
- d'être inscrit(e) automatiquement sur les listes électorales à vos 18 ans.

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen (parfois appelé par erreur recensement militaire) fait, il reçoit une attestation de recensement qui permet :

- d'accéder aux examens et concours d'Etat : CAP, Bac, permis de conduire,
- de s'engager dans une forme de volontariat, militaire ou civil.

Les démarches de recensement citoyen s'effectuent à la mairie du domicile en présentant une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport), le livret de famille et un justificatif de domicile.

[Recensement citoyen](#)

Instruction citoyenne



Les enfants de la classe de CE2 de Mme Sandra Sauvage ont été invités à visiter la mairie et à échanger sur plusieurs sujets de la vie publique locale avec monsieur le maire, des élus et des agents. Toutes leurs questions très intéressantes et parfois amusantes avaient été préalablement préparées avec leur institutrice. Nous les remercions pour ce bel échange.



ACCA

L'Association Communale de Chasse Agréée

Nous avons échangé avec son président William Larrieu.

Pourquoi est-il important qu'une association de chasse existe sur le village ?

La chasse est une action d'intérêt général. En effet, il est nécessaire de réguler certaines espèces qui ne le sont pas par l'absence de prédateur au sein de leur écosystème. Pour cela, le législateur (services de l'Etat - Direction Départementale des Territoires 31) réalise des recensements d'espèces pouvant nuire à certaines chaînes alimentaires, à la sécurité des automobilistes ou à la conservation des cultures maraichères, agricoles ou sylvicoles. Ceci concerne par exemple, le plan de chasse chevreuil qui après décision d'une commission départementale sous l'égide du préfet attribue chaque année aux ACCA un objectif de prélèvement. Au-delà de réguler les sangliers, les chasseurs doivent également indemniser les exploitants victimes de dégâts sur les semis ou les cultures sur pied.



Lors de l'AG du 21 mai 2022, l'ACCA a célébré ses 50 ans.

Organisez-vous des actions pour mieux vous faire connaître ?

Nous organisons des partenariats avec certains clubs cyclistes qui interviennent sur la commune pour réaliser leur balades (ex-Raid du Lys).

Nous allons ouvrir notre commission «aménagement du territoire et biodiversité» à des membres extérieurs à l'ACCA afin de vulgariser notre action pour la replantation des haies et notamment dans le but d'y associer les enfants des écoles de Sainte-Foy.

Rencontrez-vous des difficultés ?

Nous subissons effectivement les campagnes médiatiques liées à certains accidents ou incidents de chasse et l'absence de culture de la chasse chez certains habitants. Afin d'y remédier, nous menons en interne une sensibilisation de nos adhérents à la sécurité, relayée par la surveillance du territoire par un garde-chasse. Concernant l'information des Foyens, nous menons avec la mairie un programme de communication pour recenser les interrogations et porter par thème les réponses techniques ou réglementaires.

Que retenir pour 2021 et 2022 ?

Nous sommes très heureux d'avoir en 2021 réalisé l'aménagement de «la Galage» partagée principalement avec l'association cycliste.

En 2022, nous continuerons le programme initié en 2012 avec la réalisation des couverts agricoles pour la biodiversité et la plantation des haies.

Nous avons besoin de mieux communiquer sur nos domaines d'interventions, aussi nous travaillons actuellement sur un projet de création de site internet pour la fin d'année.

Pont d'en Caillaouet Le bout du tunnel ?



La zone des travaux se situe sur un cours d'eau, le ruisseau le Trujol. Il a donc été nécessaire de consulter les services de la Direction Départementale des Territoires en charge de la police de l'eau. En date du 4 avril 2022, le dossier de déclaration a été validé.

Les prescriptions du dossier loi sur l'eau ont été intégrées dans le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

Le projet va consister à remplacer la buse métallique par un pont cadre de 10m de long.

Le rétroplanning est maintenant acté : réception des offres des entreprises avant fin juillet, analyse de ces offres en août et présentation en Commission d'Appels d'Offre de la Communauté de communes 3CG, le 13 septembre. Le choix du prestataire sera validé lors du conseil communautaire du 22 septembre.

Le démarrage des travaux est prévu pour novembre après un mois de préparation. Nous espérons une réouverture de la voie tout début 2023.

Portait de Foyen Nouvelle sophrologue

Interrogée sur son métier, Manon Carlotto répond :

La sophrologie est pour moi une méthode de relaxation et de développement personnel qui permet d'améliorer son bien-être au quotidien mais aussi de prendre conscience de son potentiel et de le développer. Elle permet de retrouver un équilibre.

Manon Carlotto accompagne les personnes dans de nombreux domaines (préparation à un événement, gestion des émotions, amélioration du sommeil, ...). Elle travaille avec tout public dès l'âge de 3 ans et elle peut également intervenir dans des institutions. Pour le moment, Mme Carlotto exerce du lundi au samedi. Elle se



déplace à domicile sur Sainte-Foy, Saint-Lys et aux alentours et elle pratique également en visioconférence.

Pour la contacter :

Tél : 07 87 41 54 88

[Site internet](#)

Instagram :

@sophrologie_et_accompagnement

Dans l'esprit du guide « Bien vivre ensemble »

Une initiative remarquable

Vous avez été nombreux à nous faire part de votre intérêt pour le guide « Bien vivre ensemble ».

Les illustrations des enfants permettent de donner une autre vision des règles que nous voyions souvent uniquement comme des lois et codes à appliquer. Nous en oublions souvent les origines concrètes et pratiques qui permettent d'éviter le pire (accident, drame...).

Une prise de conscience en tant qu'adultes pourrait nous conduire à nous mobiliser pour garantir la sécurité de tous.

Une initiative de quelques habitants du Chemin du Minjoulet a dernièrement été lancée. Constatant la vitesse excessive de certains automobilistes qui passent devant chez eux, ils ont alerté l'ensemble des riverains de cette voie pour les inciter à réduire leur vitesse. La majorité des utilisateurs de ce che-



Panneau réalisé par les enfants de l'ALAE

min, qui est une impasse, étant constituée des riverains, cette action devrait pouvoir obtenir leur adhésion.

Globalement sur l'ensemble de nos routes, ayons une vitesse appropriée au contexte qui permette la sécurité de tous.

Sécheresse

Arrêté retrait gonflement sols

Notre commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle pour les dommages causés durant l'été 2020 par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2021, paru au Journal Officiel le 14 janvier 2022.

Ce qui signifie que l'intensité anormale de l'agent naturel sur cette période définie n'a pas été démontré par les experts, le dossier est donc clos. Vous pouvez vous rapprocher de votre assurance habitation, afin de connaître les modalités individuelles de prise en compte des désordres causés.

Expression Libre

La tribune d'expression libre est destinée à faire vivre la démocratie locale.

« Sainte-Foy ensemble »

Sur notre commune très étendue, 16^{ème} sur 589 en Haute-Garonne, nous avons la chance d'avoir de nombreux chemins de randonnée. Ils sont très appréciés des Foyens mais aussi de tous nos voisins. Leur entretien est primordial et nous sommes attentifs à toutes vos remarques pour permettre aux services de l'intercommunalité et de la commune d'intervenir en conséquence. Nous sommes heureux d'avoir validé lors du conseil municipal du 14 juin, notre accord de principe pour le projet du tracé de l'itinéraire de randonnée équestre non motorisé « Route Européenne D'Artagnan ». Il reprendra le tracé du sentier de grande randonnée GR 86 qui traverse toute notre commune. Nous complétons ainsi le maillage des sentiers pour le bonheur des randonneurs, vététistes, cavaliers et meneurs d'attelage. Des aménagements sur les portions du chemin de Crabère et en sortie du chemin Ricard pour enjamber la Saudrune seront réalisés dans le cadre de ce projet. La complémentarité entre les communes et l'intercommunalité nous permet de respecter nos engagements.

« Au plus près des foyens »

Dans la vie d'une commune, la révision générale du PLU est un moment important, elle engage sur le long terme. Le nouveau projet comporte un élément positif : le développement du centre bourg. D'autres suscitent inquiétude et parfois colère. En effet, pour les habitants à l'extérieur du village, les possibilités de nouvelles constructions sur vos parcelles seraient restreintes de façon importante. Hors bourg également, le nouveau règlement réduirait drastiquement toute création d'activités économiques et professionnelles. Nous vous invitons vraiment à consulter le document graphique du PLU afin de repérer la future zone de votre parcelle et consulter la partie du règlement y affaissant pour identifier les conséquences de ce changement. De ces informations, vous tirez vos conclusions et, si nécessaire, vous pourrez interpellier la commissaire enquêtrice pour faire valoir vos remarques, demandes ou oppositions éventuelles. Si des interrogations demeurent, n'hésitez pas à nous contacter

Solidarité Ukraine

Vladislava a repris le chemin de l'école



C'est peu de temps après que la guerre a éclaté en Ukraine, précisément le 5 mars dernier, que Vladislava, âgée de 10 ans, sa grande sœur et sa maman ont été accueillies dans une famille de Sainte-Foy. Après une phase d'adaptation délicate en raison de la dureté de la situation mais aussi de la barrière linguistique et culturelle, Vladislava est scolarisée au CM1 de l'école élémentaire dans la classe de Murielle Simorre depuis le mois de mai. Elle fait face aux difficultés avec

énormément de courage et de volonté. De leur côté, l'équipe enseignante et les autres enfants font preuve de beaucoup de patience et d'imagination pour faciliter non seulement ses apprentissages scolaires mais aussi son intégration sociale.

Un grand merci à tous ceux qui donnent de leur temps et de leur énergie pour aider cette fillette et sa famille.

La collecte de biens de 1^{ère} nécessité en faveur des Ukrainiens se poursuit dans le hall de la mairie.



L'USSF Pétanque à l'honneur A la rencontre du club

La pétanque, depuis sa création à La Ciotat (Bouches-du-Rhône) en 1906 se pratique entre amis, en famille ou encore entre passionnés.

Sainte-Foy a son club depuis plus de 40 ans. Son président Jean-François Echivard a accepté de nous présenter son association. « Je suis un passionné de ce sport ! J'ai d'abord été pendant plus de 10 ans le président du club de Bragayrac où j'habite, avant de prendre la présidence de Sainte-Foy au mois de janvier 2022. Actuellement nous comptons 24 licenciés, dont 6 féminines, et 15 membres honoraires qui ne participent qu'aux concours internes.

Si aujourd'hui la moyenne d'âge se situe autour de 50 ans, nous accentuons notre effort auprès des plus jeunes en organisant, par exemple, le 4 juillet un concours pour les élèves de l'élémentaire qui sont venus s'entraîner pendant plusieurs séances avec les enseignantes. L'éducation nationale souhaite faire toute sa place à la pétanque en



Le président (à gauche) entouré de membres de l'USSF Pétanque

tant que sport car elle permet la mixité ainsi que la stratégie et l'esprit d'équipe. C'est d'ailleurs un jeune Foyen qui est champion de France UNSS.

Les parents doivent savoir que notre association offre la licence aux plus jeunes et que ce sport se pratique d'avril à septembre. Cet été, nous organisons comme chaque année en juillet, un concours en doublette : le trophée Cazalbon, en mémoire de Sébastien qui nous a quittés trop tôt. Pour la fête locale de septembre, nous proposons un concours ouvert à tous le samedi après-midi, nous vous attendons nombreux !!! »

Calendrier

- Dimanche 10 juillet : Challenge Cazalbon
- Dimanche 31 juillet : Coupe des commerçants



Médaille

Un jeune Foyen champion de Pétanque !

Le championnat de France UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) de pétanque s'est déroulé les 1^{er} et 2 juin 2022 à Laval (en Mayenne). Entraîné par ses professeurs Mr Vidal et Mr Disbaux, et associé à ses deux partenaires Mathis Cournot et Marc Marie, c'est Lucas Giral qui a remporté le titre.

Lucas qui aura bientôt 18 ans, est élève en terminale au lycée Gallieni de Toulouse. Même s'il est fier de ce succès, il a révisé sérieusement pour assurer un succès identique aux épreuves du baccalauréat.

Agenda

De juillet à octobre

Juillet

Le 31 juillet
Spectacle pour les enfants, TOHU-BOHU, école élémentaire, 16h

Août

Du 19 au 21
Rencontre des Sainte-Foy de France, Les Fidésiades en Savès

Septembre

Dimanche 4, Forum des associations, Château d'eau, 9h à 12h

Dimanche 4, Vide grenier, les Fidésiades en Savès, stade

Du 09 au 11, Fête locale au stade et au centre-bourg

Dimanche 25, Nettoyons la Nature, Château d'eau, 9h30

Octobre

Samedi 1 & dimanche 2, Bourse vêtements, les Fidésiades en Savès, La Halle

Dimanche 16, Après-midi jeux, les Bisounours, la Halle



La fibre s'installe ! Les hameaux de Sainte-Foy se connectent

Après le hameau des Nozes, raccordé en tout premier, et après différents quartiers du village, c'est au tour du Parayré d'accueillir la fibre optique ouverte à la commercialisation depuis le 15 juin 2022.

Avoir la fibre, c'est avoir le même accès au numérique partout sur le territoire (en métropole, en banlieue ou à la campagne) grâce au réseau mis en place par Fibre 31, la société qui gère l'installation pour Haute-Garonne Numé-

rique, créée par le Conseil départemental de la Haute-Garonne. Pour rappel, le raccordement de votre domicile est gratuit et effectué par l'opérateur internet de votre choix, à condition que l'accès actuellement utilisé par votre ligne téléphonique soit clairement identifié et utilisable. Vous pouvez demander conseil à votre électricien par exemple ou contacter la mairie par courriel en cas de difficultés.

Application PanneauPocket

Rejoignez-nous.
<https://app.panneau-pocket.com>



Tous les dimanches
Marché de plein vent
de 8h à 12h30



Etat civil

Du 1^{er} mars 2022 au 31 mai 2022

Naissances

ANNE Eden
PLOUZEAU TOUGNE Valentine
TAVELLA Agathe

Décès

BAQUÉ Denise née SAVE
COURGNAUD Providencia Del Carmen née PI
GARIBAL Christophe
LANDES Jean
MATHIEU Monique née ALLÈGRE
MARTINEZ Victoria
SPINOSA André

La mairie à votre service

Contacteur la Mairie : Tél. : 05 61 91 73 09 - Fax : 05 67 80 68 51
Courriel : mairie@sainte-foy-de-peyrolieres.fr - Astreinte soir et WE : 06 37 64 56 23
Horaires d'ouverture : **Lundi, mardi et vendredi** : 9h - 12h et 13h30 - 17h.
Mercredi : 9h-12h. **Jeudi** : 9h30 - 12h et 13h30 - 17h. **Samedi** : 9h - 12h (semaines impaires).
www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr



Responsable de publication : François VIVES - Réalisation : alдорande-communication
Impression : Editions Bucerep, tél : 05 61 21 15 72 - Imprimé sur papier PEFC.
Ont participé à la réalisation de ce bulletin : le maire : François VIVES, le Comité communication : Carole CALL, Joëlle ESCALLE, Dominique GUYS, Antoine KAUFFESEIN, Aline MARTRES, Véronique PORTE, Isabelle ROQUEBERT. Également Michel BRON, Pascal DELCOUDERC. Coordination : Sylvie DUPIN.